

PRÉSENTATION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a pour mission première l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local, public ou privé, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture de nos régions (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...).

La conservation de ce patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'État, est de la responsabilité de tous.

La Fondation du patrimoine contribue au développement et à l'attractivité des territoires : elle mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

Dans votre région, un réseau de délégués bénévoles agit au quotidien, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine. Leur investissement sur le terrain tisse des liens avec des partenaires locaux toujours plus nombreux améliorant ainsi leur efficacité dans l'aide à la restauration de cet héritage et dans la sensibilisation à sa connaissance.



Fondation du patrimoine Champagne-Ardenne

21 Rue Andrieux BP 2738
51060 Reims cedex
Tél: 03 26 97 81 72

Email : champagneardenne@fondation-patrimoine.org

Mairie de Germigny

12 rue de fontenille
51390 Germigny
Tél : 03 26 03 68 73

Email : mairie.germigny51@orange.fr

FONDATION

DU
PATRIMOINE

SOUSCRIPTION
FAITES UN DON !

<https://www.fondation-patrimoine.org/57995>



Eglise Notre Dame
GERMIGNY (MARNE)

BON DE SOUSCRIPTION EGLISE NOTRE DAME DE GERMIGNY

Oui, je fais un don de euros pour aider à la création de vitraux au sein de l'église Notre Dame de Germigny et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu de l'Impôt sur la Fortune Immobilière

de l'Impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- **OU** de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €).

Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM ou SOCIÉTÉ :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Tél :

Votre reçu fiscal vous sera envoyé par email*.

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'association « La chouette église de Germigny » seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation Champagne Ardenne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CREATION DE VITRAUX EGLISE NOTRE DAME DE GERMIGNY

Germigny est un petit village plein de charme à quelques encablures de Gueux. Il fut très touché à la fin de la Grande Guerre où plus de 88% du village a été détruit. Le bois qui domine les habitations comporte encore de nombreuses traces de tranchées et de trous d'obus. La reconstruction du village eut lieu dans les années 1920-1930.

L'église Notre Dame en ait un parfait exemple. Détruite fin mai 1918, sa reconstruction est confiée aux architectes rémois Léon Margotin et Jacques Roubert. Le chantier est achevé en 1933. L'église actuelle se situe à l'emplacement de l'ancien édifice du XIIème siècle, sur un point élevé du village. Elle a été réalisée dans un style moderne, tiré de l'original, mais d'un ogival élancé en forme de lance. A son achèvement, c'est Monseigneur Suhard, évêque de Reims qui bénit l'église. Cet évènement est célébré avec beaucoup de fast.

Les vitraux présents étant vitrés d'un simple verre dépoli, la commune et l'association "La chouette église de Germigny" souhaitent mettre en place de nouveaux vitraux pour un montant total de 24 900 € HT afin de mettre en valeur l'édifice. Les thématiques de ces derniers ont été longuement réfléchis en collaboration avec le curé de la paroisse et la municipalité de Germigny. Notre Dame de Germigny, reine du ciel sera le thème central au sein du grand vitrail de la façade sud. Les autres baies situées côté est et côté ouest s'organiseront comme des litanies qui feront référence à la symbolique religieuse et au blazon de Germigny.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, nous lançons une souscription avec la Fondation du patrimoine Vous pouvez donner par chèque en joignant ce bon de souscription à votre don ou directement sur le site de la Fondation du patrimoine.



COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Paiement par chèque: Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement. Merci de libeller votre chèque à l'ordre de «**Fondation du patrimoine – Eglise Notre Dame de Germigny**». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

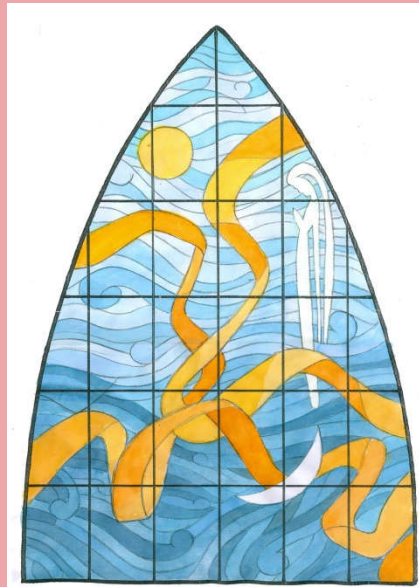
Paiement en espèces : Envoyez ce bon de souscription et complétez vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal

Paiement en ligne : Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

<https://www.fondation-patrimoine.org/57995>

Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

L'installation d'une application QR code est requise.



Esquisse du vitrail central réalisée par le maître verrier Bruno Pigeon